

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2020, À 13H  
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

---

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : RENÉE LANCE

Absent : PIERRE VAILLANCOURT

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Fermeture temporaire du bureau municipal au public
  - 3.2 Réduction temporaire des effectifs
4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

#### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-03-074**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

ADOPTÉE

---

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

#### **3.1 FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC LORS DE LA PANDÉMIE**

**2020-03-075**

**ATTENDU QUE** le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que le coronavirus était désormais une pandémie mondiale;

**ATTENDU** l'adoption, le 13 mars 2020, d'un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la fermeture temporaire du bureau municipal au public jusqu'à la recommandation autre, provenant du gouvernement Legault.

ADOPTÉE

**3.2 RÉDUCTION TEMPORAIRE DES EFFECTIFS LORS DE LA PANDÉMIE**

---

**2020-03-076**

- ATTENDU QUE** Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que le coronavirus était désormais une pandémie mondiale;
- ATTENDU** l'adoption, le 13 mars 2020, d'un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;
- ATTENDU QU'** en date d'aujourd'hui, le gouvernement provincial a déjà prescrit la fermeture des écoles, des garderies et de tous les lieux publics des municipalités, tel que Bibliothèque;
- ATTENDU QUE** le gouvernement fait le point sur une base journalière et au besoin modifie les recommandations, voir décrets;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge s'engagent à suivre les recommandations faites par le gouvernement provincial;
- QU'** advenant la recommandation de réduction des effectifs, la Municipalité s'engage à maintenir le salaire des employés;
- QUE** Monsieur le maire, discutera de façon ponctuelle, et ce minimalement de façon hebdomadaire, des tâches et heures fournies par le personnel pendant cette période.

ADOPTÉE

---

**18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2020-03-077**

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 13 h 25.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

---

Gaston Allard,  
Maire

---

Renée Lance,  
Directrice générale adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».